Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 34 (1896)

Heft: 27

Artikel: Extrait du Registre du colloque de Moudon : 9 juillet 1714

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-195619

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

dâo tsauteimps po fabrequa clliau condechon avoué sa fenna. La Lisette, qu'avai l'orollhe on pou dure, po mi pouai oure s'n'hommo que ruminave, éteindu su lo fornet ein tourdzein son chetse-moqua, sè tegnai découtè li, achetaïe ao carnotset, son tsâosson à la man. Pierro écrivessai reintse apri reintse, et l'a mé bu 'd'eintze, po fére lo brouillon, que dai houët'an que l'a lema sè tsaussè su lè banc dè l'écoùla.

Quand l'a zu tot recopii, s'est de dinse ein li mimo: « Eh! bin, ora, crayo que n'é rein aòblia! Yé bin met ào premi article: Mon granger, tielle qui soit, ne doit rien faire de ce qui n'est pas z'écrit là-dessous. Dan, tot l'ai yet; et ci que vindret saret benéze dé m'avâi po son maîtrè. Avoué d'ài condechon deinche, bin ein raigllie, ne sein su dé ne jamé avâi dé tsecagnè.

Mâ ne l'aî avâi pas trâi senannè que l'individu que l'aî fasâi sé terrè iré arroùvà, que mon Pierro menacivè dza dé lo treinâ dévan lo dzudzo. Vouaitsé porquiè. Son grandzî, que n'avâi pas bin met dézo sa capetta lo premî paragrafe dé la conveinchon, avâi tot bounameint trai onna cotze dé fràno que l'âi gravavé à la tsintre d'on tsamp iau sénâvé dé l'aveina. Quand Pierro l'a vu arrouvâ avoué ci tronc su lè panâirè dé son tsai l'arâi fallu lou vaire; crayou prau que se l'avâi pu l'arâi eimpougni la trotse po la l'âi tsampâ à la tîtâ. Adon l'âi de toté lè crouïè réson qu'on pâo derè à n'on chrétien; et se la Lisette n'irè pas vegnaite lo terî pè son blliantset, à l'haôra que l'est, n'arâi pas botsi dé menâ lou mor.

Mà lo grandzi qu'avâi fé lo poing dein sa catsetta, atteindài adî lo momein dé pouai sé reveindzi. N'a pas zu fauta d'atteindre asse grandteimps qué Jacob po avâi Rachel.

Dou mâi apri sailliessai d'on prâ on tsai dé fein, avoué dou dzouvenou bâo, on pou vi et que ne s'accordavan pas tant bin âo temon. Pierro, que s'âidîvê ci dzo io lo teimps avâi mena dé pliodze, appouïvé lo tsai avoué onna fortse po passa onna regola. Ma faî, ne pu pas vo dere aò justo cein que l'ai ia zu; mâ tot por on coup lo tsai fâ la betetiula et mon Pierro se traôvê dézo sein pire sein appéchâidre. Lo grandzî à zu couâite dé vitou dépliayî sè bâo et dé lé z'attatsî à n'adze, pu dè reveni tot essocllià vouaiti cein que son maître irè dévegnaî. Lo trâovê qu'édzevatavê dein lo fein, sein pouai sé ravâi; sé tsambè iran praissè eintrè lè bâton d'âi z'étsîllè et fasâi d'âi veindzeinsè dè la metsance.

Quand l'eût apéchu son grandzî qu'avaî dâo mau à ne pas pouffà dè rire ein lo vayein fére lè cent-dise-nâo coups, sè recoumeindè à li. Mà cisique, apri l'avaî laissî fére on momeint, l'aî dit:

— Atteindè ona menuta, noutron maitre, vu vitou allà vaire su lè condechon se lè écrit que dâisso vo rémoua d'ique?

Et sè met à corre à l'hotau.

Né pas fauta dé vo derè que n'est pas revegnal. Assebin se dài dzein que passavan perquie n'avan pas oïu Pierro brama aò séco et n'étan pas zu lo teri frou, m'inlévine se la Lisette n'arai pas pu veni véva, tandi qu'ora l'a adi son Pierro. Lé veré que du adon l'an tsandzì dé grandzì.

O. C.

Une trouvaille à sensation.

Sous le titre: Tablettes du progrès, M. Georges Vitoux nous entretient d'une invention de M. Paul Masson, invention aussi commode qu'infaillible pour prévenir tout accident de chemin de fer par collision ou tamponnement. Et, sans même sourire, il reproduit en ces termes l'exposé de M. Masson:

« Mon projet, écrit l'inventeur, consiste uniquement à adapter à l'avant et à l'arrière du train un plan incliné à roulettes qui partira du niveau des rails pour aboutir au sommet, soit de la locomotive, soit du dernier wagon. Ce plan portera lui-même des rails qui auront même gabarit et même écartement que ceux de la voie, dont ils ne seront que le prolongement. Ces rails se poursuivront tout le long du train, se joignant bout à bout, comme les wagons eux-mêmes, et reposant sur de solides châssis en fer soutenus de distance en distance par des piliers à roulettes.

» Que l'on suppose, maintenant, deux trains venant à la rencontre l'un de l'autre. Au lieu de s'éventrer mutuellement, de se télescoper, suivant l'odieuse expression qui a cours, l'un d'eux s'engagera sur la pente qui lui sera présentée par le train adverse, parcourra ce dernier dans toute sa longueur et redescendra par la pente de queue, sans avoir causé le moindre dommage et sans en avoir subi aucun. Il est bien entendu qu'un seul des trains devra être muni du double appareil en question. Il suffira d'établir, par exemple, que tous les trains marchant dans la direction de Paris seront pourvus de l'éperon protecteur; tous les autres non. Ceci n'est qu'une affaire de réglementation administrative, une pure question d'horaire. Il est à remarquer que le même système pourra obvier aux tamponnements. pourvu qu'on alterne d'une façon analogue les trains qui doivent se suivre à très courte distance ».

Mercredi, nous avons eu le plaisir de visiter, en compagnie de nombreux actionnaires et invités, la grande brasserie de Tivoli. Grâce à l'aimable obligeance de M. le directeur Paul Paccaud et aux renseignements qu'il nous a donnés en parcourant, du sous-sol au troisième étage, les diverses installations, chacun a pu se rendre compte, d'une manière fort intéressante, des diverses phases par lesquelles passe la fabrication de la bière. Les appareils sont superbes, les locaux bien éclairés et leurs abords spacieux: tout a été fait grand et d'après les derniers perfectionnements apportés à cette industrie; tout enfin paraît assurer le succès du nouvel établissement.

Cette visite a été suivie d'une charmante collation, où bon vin et bonne bière, toasts et chansons ont bien vite apporté la gaîté.

Rappelons que l'année dernière on inaugurait aussi la brasserie de la Rosiaz, entièrement transformée et agrandie dans d'excellentes conditions. Voilà donc notre ville dotée de deux brasseries dignes de lutter l'une et l'autre avec celles de l'étranger. Espérons que leurs produits seront appréciés comme ils le méritent et que nous nous montrerons assez bons Vaudois pour ne pas aller chercher au loin ce que nous avons chez nous.

Extrait du Registre du Colloque de Moudon. — 9 juillet 1714: ...Monsieur le Ministre de Dompierre ayant aussi représenté que ceux de Prevonloup veulent que le Régent fasse l'école dans un pressoir, il a été convenu qu'on leur fera savoir qu'ils ayent à lui procurer un logement pour faire l'école, manque de quoy on en avertira sa Noble Seigneurie Baillivale.

Extrait du Registre de la Classe d'Yverdon. — Mai 1717: Le pasteur de Champvent se plaint que la commune de Mathoud son annexe ne loge pas le Régent dans la maison où il logeait du passé (c'est-à-dire que Suscévaz et Mathoud n'ayant qu'un même Régent, chaque village le loge à son tour deux années) mais l'ont logé avec le Berger ou Porcher, ce qui n'est pas à souffrir pour y tenir l'école... et que cette commune néglige les insinuations et exhortations du Seigr de Champvent. La Ven. Classe a prié très humblement Monseigneur le Baillif d'Yverdon de faire venir par devant luy le Gouverneur pour rendre raison de la conduite de sa Commune et désobeissance à Mr de Champvent.

L'eau de suie et les roses. — Prenez la suie d'un poële ou d'une cheminée chauffée au bois, mettez-la dans une vieille cruche et versez dessus de l'eau chaude. Lorsqu'elle est refroidie, servez-vous-en pour arroser vos plantes en laissant quelques jours d'intervalle entre chaque arrosage. Lorsque toute l'eau est épuisée, remplissez de nouveau la cruche avec de l'eau chaude. L'effet de cette eau sur les plantes, spécialement sur les roses, est merveilleux.

Gelée de cerises. — Prendre dans les proportions de trois kilogrammes de cerises, sans queue ni noyau, pour un kilogramme de groseilles. Exprimer le jus des deux fruits mêlés ensemble. Décanter et passer à la manche, puis ajouter cinq cents grammes de sucre par livre de jus et cuire au même degré que la gelée de groseille cuite, c'est-à-dire lorsque le jus se détache de l'écumoir lentement, goutte à goutte.

Le Nº 23 du Journal de l'Exposition nationale suisse traite les sujets suivants, accompagnés de belles gravures: Promenade dans le groupe 29. — Fest der Bundesbehörden. — Nella galleria dell'Arte moderne. — Chemins de fer de montagne. — Le fer forgé à l'Exposition, par G. Hanz. — Une montre de 15,000 francs. — Ein seltener Keller. — Concerts symphoniques. — Symphoniekonzert in der Victoria Halle. — Le poème alpestre, deuxième partie. — Au Parc de Plaisance. — Le Water-Toboggan, la Tour métallique. — Chronique de l'Exposition.

Boutades.

Une dame revenait d'un concert d'amateurs: « Eh bien, lui demanda-t-on, avez-vous entendu de bonne musique? » « Non, vraiment, dit-elle d'un air dédaigneux, c'était fort mauvais; ils ont chanté un octurne, puis encore un octurne, et comme ils allaient chanter un troisième octurne, j'ai perdu patience et je suis partie. »

Le général de X... est à la campagne et sa femme partie pour Vichy, où, à son arrivée, elle est morte subitement. On ne savait comment annoncer la triste nouvelle au général. Il adore sa femme. Enfin, un cousin prend sur lui de porter cette nouvelle.

Mais il y cherche des précautions.

— Mon cher général, ma cousine... ma pauvre cousine est bien malade.

— Que dis-tu là ? Tu me fais peur...

— Oh! très malade... Plus malade que ne le dit le médecin. Hélas? un malheur est si vite arrivé!... Du courage, général!

Alors le général, donnant de son index un coup droit dans l'abdomen de son cousin:

— Farceur, va!... Malade?... Je parie cent sous qu'elle est morte!

Balandard a pour voisins deux pédicures qui, par suite de la concurrence qu'ils se font mutuellement, vivent en fort mauvaise intelligence.

Toutes les fois qu'ils se rencontrent, il se lancent quelques potées d'injures

Hier, à court d'épithètes désagréables, ils tombent l'un sur l'autre à bras raccourci.

Balandard accourt pour les séparer.

— Voyons, messieurs, s'écrie-t-il, n'est-ce pas honteux de votre part?... Deux pédicures en venir aux mains!

Une vieille coquette, insupportable par ses prétentions à la jeunesse, demanda un jour à un monsieur combien il lui donnait d'années. « Ma foi, lui répondit-il, vous en avez assez sans que je vous en donne d'autres. »

Là-dessus, la dame, un peu vexée, soutint qu'elle n'avait pas quarante ans. « Après tout, j'aurais tort de ne pas le croire, voilà plus de dix ans que vous me le dites, répliqua le monciour.

L. MONNET.